

Communiqué de presse

**En Saône-et-Loire,**

**la population de sangliers doit baisser rapidement !**

A l’heure actuelle la situation des dégâts de sangliers reste préoccupante en Saône-et-Loire. Après une année particulièrement déficitaire en eau, les sangliers recherchent de la nourriture et des sols frais, les agriculteurs du département en subissent les conséquences, avec des dégâts importants.

Hors période de chasse, à savoir pour les semis de printemps, il ne peut pas être demandé aux chasseurs d’intervenir, c’est bien différent dans ce cas de figure. Depuis de nombreuses années, la Fédération des Chasseurs, la FDSEA et les services de l’État (DDT) unissent leurs efforts afin de sensibiliser les chasseurs de Saône-et-Loire sur la nécessité de faire baisser de façon significative les populations de sangliers dans les secteurs du département où les problèmes de concentrations trop importantes entraînent des dégâts excessifs !

Cet objectif, inscrit dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, passe par une pression de chasse plus forte et des prélèvements importants. La Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire et la Fédération Départementale des Syndicats d’Exploitants Agricoles en appellent ensemble au sens de la responsabilité de chacun. Il revient aux 12 000 chasseurs du département de soutenir les agriculteurs dont les récoltes sont mises à mal par la sécheresse **en renforçant la pression de chasse sans plus attendre !**

Sur les secteurs les plus impactés, des mesures administratives ont d’ores et déjà été prises par Monsieur le Préfet, afin que les lieutenants de louveterie réalisent des opérations de décantonnement mais aussi de destruction à tir. Il est à noter que la chasse du sanglier est ouverte depuis le 1er juin 2018, aussi une attention particulière sera portée à l’action des chasseurs dans les semaines à venir. Ainsi, sans amélioration notable de la situation, de nouvelles mesures administratives seront nécessaires. Chasseurs et agriculteurs sont des partenaires qui œuvrent ensemble pour l’intérêt du milieu rural, une réaction à la hauteur de la situation est attendue dans les secteurs concernés.

Pour votre information, dans le cadre du plan de gestion départemental, le conseil d’administration de la FDC71 a décidé de répondre favorablement à toutes demandes d’attributions correctives pour cette fin de saison.

Nous profitons également de ce communiqué pour sensibiliser les chasseurs aux risques liés à la Peste Porcine Africaine (PPA). Cette maladie est aux portes de la France, son arrivée sur le sol français causerait des dommages tant à l’agriculture qu’à la chasse française. Vous trouverez plus d’informations sur notre site [www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr).

Pour toutes ces raisons la FDC71 et la FDSEA71 comptent sur les chasseurs et leur capacité à intervenir en matière de chasse afin d’abaisser les populations de sangliers.

Pour toute précision :

Le Président de la FDC 71 Le Président de la FDSEA 71

M. Jacques Pelus M. Bernard Lacour

03.85.27.92.71 03 85 29 55 30



